

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 24 octobre 2023

Délibération n° 135-2023

Point 02.2

Point 02.2. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 03 octobre 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 03 octobre 2023**.

Résultat du vote

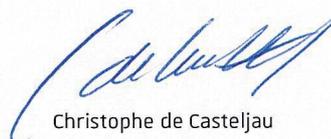
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	26
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

03 octobre 2023

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

Informations	4
1. Informations générales	4
2. Présentation de l'AMI Compétences et métiers d'avenir – Pôle unique d'ingénierie (PUJ)	4
3. Point d'étape sur les dossiers internes de la nouvelle offre de formation.....	6
Délibérations.....	7
4. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2024.....	7
5. Cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2024.....	9
6. Reconstitution de l'AMI IdEx Structuration pour l'année 2024.....	9
7. Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation	10
8. Modifications de maquettes de l'IUT Robert Schumann pour l'année universitaire 2023/2024.....	10
9. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2023/2024	10
9.1 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	10
9.2 IUT Robert Schumann	10
10. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives pour l'année universitaire 2023/2024 – Faculté des sciences économiques et de gestion	10
11. Convention cadre pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec la cour européenne des droits de l'Homme.....	11
12. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Sciences Historiques avec la Faculté d'histoire de l'Université Adam Mickiewicz de Poznan (UAM), Pologne.....	11
13. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et le Service de formation continue (SFC) avec EDGE Private Business School de Casablanca, Maroc	11
14. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université degli Studi di Trento, Italie	11
15. Divers	12

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER

Collège B

Mme Pascale ERHART, Mme PECCAVY Pascale, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

Mme Océane BOURNEUF, M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN, M. Jehan GOUNELLE, M. Charles LESECQ, Mme Wallis LECLERC, M. Alexis SCHWAB

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT, Mme Angeline OKOMBI, M. Bernard LICKEL, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Clémentine BOURGEOIS, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER Marion, Mme Laurence OBERLE, Mme Clémence KELCHE, Mme Caroline MESSNER WOLFF, Mme Frédérique BERROD, Mme Angélique DANIEL, Mme Coralie BAJAS

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de l'Université (excusé)

Membres élus

Collège A

M. Jean-François LAFAIX, M. Erik-André SAULEAU, M. Benoît MASQUIDA

Collège B

M. Cyrille BLONDET (Procuration à M. Fabrice FAVRET), M. Jean-Daniel BOYER (Procuration à Mme Pascale ERHART), Mme Laurence RASSENEUR, M. Thierry PRADIER, Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (Procuration à Mme Pascale ERHART)

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA

Collège étudiant

M. Selim AZZI (Procuration à M. Charles LESECQ), M. Théau DELMOULY, M. Nolan DEMET, Mme Alexa-Hang FOULON (Procuration à Mme Jehan GOUNELLE), M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Clémence WILTHIEN,

M. Samy AMOKRANE, M. Jérémy DARENNE, Mme Chloé DOMINGOS, Mme Héléna NAÏDJI (Procuration à M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN), Mme Solène YILDIRIM

Personnalités extérieures

Mme Irène WEISS, M. Dominique KERN (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP (procuration à M. Bruno TRESCHER)

Invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Invités

Mme Nathalie OSTRE (excusée), Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Aude ROCHOUX (excusée), M. Édouard LAROCHE, Mme Jeannine RENNER (excusée)

La séance est ouverte à 14 h 05, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint.

Informations

1. Informations générales

Mme Angeline OKOMBI indique que la campagne de FSCE (Fonds de Soutien à la Citoyenneté Étudiante) a été lancée la semaine précédente. À ce titre, l'ensemble des organisations représentatives étudiantes ont été contactées. Leur retour est attendu quant à la manière dont le fonds a été utilisé l'année précédente, mais également pour connaître l'ensemble des revendications.

Par ailleurs, l'application Campus est accessible depuis quelques jours. Elle permet d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les associations étudiantes et pourra être testée dès la prochaine CAP qui aura lieu d'ici quelques semaines.

Mme Camille FAUTH informe les élus que, au cours de l'année 2022-2023, 24 étudiants ont validé le diplôme de DUEE sur 46 inscrits. L'UE principalement choisie est l'UE « Engagement Social et Citoyen ». D'autre part, l'UE Connaissance De l'Université a été fermée puisque seulement 3 étudiants s'y étaient inscrits.

Une réflexion est en cours pour refonder ce DU de façon à ce qu'il corresponde davantage aux demandes des étudiants et qu'il valorise différents types d'engagement. C'est désormais l'IDIP qui assurera toute la partie inscription, communication et scolarité des étudiants. Le CFVU restera le lien privilégié entre les étudiants et les associations étudiantes.

Mme Pascale PECCAVY demande quand les inscriptions auront lieu pour ce DU.

Mme Camille FAUTH répond qu'elles auront lieu avant les vacances de Noël, ce qui permettra de stabiliser les groupes dans les différentes UE. La période de repêchage se tiendra pendant la première semaine du mois de janvier et les cours débiteront à la semaine 1 du S2. Une réflexion est également en cours afin d'inverser des UE pour assurer la présence des étudiants dans les différents cours.

2. Présentation de l'AMI Compétences et métiers d'avenir – Pôle unique d'ingénierie (PUI)

Mme Sophie KENNEL explique que l'appel à projet Compétences et métiers d'avenir, dit CMA, est un projet pour la formation dans lequel l'Université de Strasbourg est déjà engagée.

Mme Clémence KELCHE rappelle que cet appel à projets a été lancé en 2021 et durera jusqu'en 2025. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie France 2030. Ce nouvel instrument permet de redéfinir le paysage de la formation pour les établissements de formation en France. Il s'adresse à tous les acteurs publics et privés de la formation et de l'enseignement avec deux grands objectifs : soutenir l'émergence de nouveaux talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins des compétences des nouvelles filières et métiers d'avenir.

Les dossiers peuvent être déposés en continu, sachant que la durée des projets est de 5 ans maximum avec un montant minimum de subvention de 1 million d'euros et un financement à hauteur du 70 % de la part de l'ANR.

Les projets doivent répondre à l'un des volets de l'AMI CMA, peuvent s'appuyer sur un diagnostic existant et être axés sur la formation initiale et la formation continue. Un nouvel axe de cette saison 2 se concentre sur la formation des formateurs. Les projets doivent également faire le lien entre les différents acteurs du niveau -3 à +3, mais aussi Bac +5 à Bac + 8 selon la thématique sélectionnée. Ils doivent s'adresser à un nombre important et varié de publics bénéficiaires, mais aussi développer des synergies territoriales.

Mme Coralie BAJAS ajoute que la région donnera un avis sur les projets.

Mme Clémence KELCHE souligne que les dossiers présentant un co-financement d'un partenaire privé seront valorisés par l'ANR. Enfin, ils devront comporter une partie expliquant les moyens à mettre en œuvre pour la pérennisation du projet.

Mme Coralie BAJAS explique que, à ce titre, il est important d'associer la formation continue dès le départ.

Mme Clémence KELCHE indique qu'il y aura deux grandes étapes pour le processus de sélection des projets. La première étape consistera à déposer sur la plateforme « Démarches simplifiées » une lettre d'intention de 2 pages maximum décrivant le projet. L'ANR donnera ensuite une réponse sous 3 semaines. En cas de première validation, l'équipe projet disposera d'un délai de 3 mois pour déposer le dossier complet. La lettre d'intention devra être validée en interne avant son dépôt sur la plateforme.

La deuxième étape consistera à constituer un dossier complet avec les annexes : budgets, documents administratifs et financiers, lettres d'engagement des partenaires, etc. Les critères d'évaluation les plus importants qui seront pris en compte seront la formation des formateurs, le volume et la diversité des publics concernés, ainsi que l'impact territorial.

Chacun des 10 objectifs de l'AMI CMA est relié à une ou plusieurs fiches thématiques sur lesquelles l'établissement se basera pour se positionner vis-à-vis du projet.

Mme Coralie BAJAS rappelle que ces stratégies nationales valent aussi bien pour la formation que pour la recherche et l'innovation. Pour chaque thématique, il y aura un cahier des charges thématique spécifique.

Mme Clémence KELCHE ajoute que certaines thématiques sont éligibles au financement européen.

Les lauréats CMA de l'établissement sont un projet en sciences quantiques, un projet en santé numérique, un projet sur la décarbonisation de l'industrie, un projet sur la thématique électronique, puis un projet sur la bioproduction qui est en cours de montage.

Les projets CMA représentent généralement plus de 2 millions d'euros d'aides accordés à l'établissement et gérés sur 5 ans, soit 31 % de l'aide totale accordée à l'Université pour l'ensemble des contrats de formation.

Mme Coralie BAJAS explique que l'instrument CMA constitue une opportunité pour accompagner certains changements, mais également un enjeu pour asseoir l'expertise de l'Université en formation et en recherche. Ainsi, un travail est en cours pour analyser l'offre de formation et les réussites au PEPR sur les grandes thématiques de France 2030. Il existe également une forte incitation à développer davantage les formations sur les métiers de l'économie verte et décarbonés.

Mme Clémence KELCHE indique qu'il y aura une communication renforcée sur l'appel à projets. Il est prévu d'autres actions de communication visant à apporter davantage de détails sur les outils, les cahiers des charges spécifiques et les attendus précis en termes de procédures administratives et financières. Le pilotage de l'initiative CMA au sein de l'établissement se fait sur 3 volets : un pilotage politique par la VP Formation, un pilotage opérationnel du PUI DES et un appui stratégique avec un VP référent selon la thématique CMA ainsi que la MiPS.

Mme Sophie KENNEL remercie Mme KELCHE et Mme BAJAS pour leur présentation.

Mme Alexandra KNÄEBEL informe les membres de la CFVU que le quorum est atteint.

3. Point d'étape sur les dossiers internes de la nouvelle offre de formation

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que les dossiers internes de la nouvelle offre de formation sont actuellement traités par la DES. Après la décision de la CFVU qui portera essentiellement sur les éléments pédagogiques, le CA sera également amené à s'exprimer, mais plutôt sur des critères d'ordre financiers. Il est prévu d'organiser un certain nombre de séminaires pour accompagner les composantes, mais l'un d'eux consistera en une journée de travail sur l'évaluation.

Le mot soutenabilité peut être interprété de différentes manières : au niveau des ressources humaines, au niveau des bâtiments et au niveau financier.

Le périmètre concerné par cet exercice regroupe les formations qui entrent dans le cadre de l'accréditation 2024-2029 : DEUST, Licences, DUT, Licences Pro, Master et BUT.

Depuis quelques mois, les composantes disposent d'un nouveau logiciel, du nom d'Ametys, leur permettant de réaliser des simulations de coûts et de modéliser avec précision leurs nouvelles maquettes de formation.

À date, l'effectif est un effectif estimé. En effet, il y aura de nouveaux parcours tandis que d'autres fermeront. En outre, les composantes décident des volumes horaires de leurs maquettes et de la nature de l'enseignement. Les coûts dépendront de la taille des groupes de TD.

Les critères mis à disposition de la CFVU seront le respect de la note de cadrage, l'approche par compétence, les indicateurs d'effectifs, le nombre de cours concernés ou encore le volume d'heures TD.

80 % de l'offre de formation est reconduite, mais certaines formations font l'objet de modifications mineures ou majeures.

Une fois que la CFVU aura connaissance de toutes les informations, trois catégories feront leur apparition : le feu rouge pour l'avis défavorable, le feu orange pour analyser plus en profondeur la criticité des critères non respectés, puis le feu vert pour l'avis favorable.

Mme Pascale ERHART demande si le critère de la discipline rare pourrait avoir un impact sur l'ouverture des enseignements.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que le ministère a mis à disposition une liste des disciplines rares ou émergentes sur son site web. Pour ces disciplines, il ne sera pas nécessaire de signaler le faible volume d'effectif.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande quels seront les documents mis à disposition pour procéder au vote.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'un tableau récapitulatif avec l'ensemble des informations sera communiqué aux membres de la CFVU. En outre, ils auront la possibilité de consulter les dossiers s'ils souhaitent obtenir plus de détails.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si la modélisation est bien effectuée au niveau des alternants sur Ametys.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI répond que l'objectif d'Ametys est de chiffrer le nombre d'heures équivalent TD que les enseignants, chercheurs et intervenants extérieurs doivent assumer, et ce quel que soit le public face à eux. La

deuxième préoccupation est d'afficher une idée correcte de la maquette que les étudiants vont suivre, quel que soit leur statut. Autrement dit, l'alternance n'introduit pas une différence notable dans la gestion d'Ametys.

M. Jean-Paul de la RICA ajoute que la réflexion sur les éventuelles répartitions d'effectif se fera dans le cadre des procédures d'admission. L'objectif est d'être en capacité de raisonner en termes de vases communicants entre les deux types de public.

Délibérations

4. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2024

Mme Frédérique BERROD indique que le CA a voté le N1-N2 la semaine précédente. En outre, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'établissement sera proposé au Conseil d'administration le 19 décembre 2023.

Le budget rectificatif 2023 intègre les estimations d'économie d'énergie avec les deux semaines de fermeture supplémentaires, ainsi que les 3,7 millions d'euros que l'établissement a obtenus fin décembre 2022. De plus, le CA souhaite y ajouter 2 millions d'euros pour les enjeux énergétiques.

Pour le N1-N2, un certain nombre d'incertitudes subsiste. Après la flambée inédite des prix en 2023, le coût de l'énergie redescend puisqu'il est évalué à 21 millions d'euros pour 2024. En revanche, il reste deux fois supérieur au montant d'avant la crise. Par ailleurs, le contexte inflationniste a pour conséquence une augmentation non négligeable du prix des prestations de service.

La prise en charge des augmentations salariales de juillet à décembre a été actée par le CA pour 2024 malgré l'absence d'information sur le financement de la hausse du point d'indice et sur les mesures salariales.

Enfin, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pris en charge par l'établissement uniquement, est évalué à 2 millions d'euros pour 2024.

Ces facteurs d'instabilité conduisent à une tension croissante sur l'équilibre général N1-N2. Ainsi, le budget 2024 présente un déséquilibre en fonctionnement de 17,5 millions d'euros. Il a été construit conformément à la lettre d'orientation budgétaire avec une reconduction du maintien des dotations aux services, aux composantes et aux unités de recherche, une reconduction de la réserve de précaution, ainsi que d'une inscription de plus de 5,3 millions d'euros de fluides issus d'autres éléments.

Mme Caroline MESSMER explique que les modalités de financement du déséquilibre de 17,5 millions d'euros sont un déficit « technique » de 427 000 euros pour des dépenses de rémunérations sur recettes gagées obtenues les années antérieures, puis un déséquilibre de l'allocation des moyens de 17,1 millions d'euros, dont 14,2 millions d'euros mobilisés sur le fonds de roulement.

D'autre part, les ressources intègrent une dotation de l'État en matière de masse salariale à hauteur de 339,8 millions d'euros, une dotation de l'État en matière de fonctionnement à hauteur de 34 millions d'euros, des recettes propres pour 20 millions d'euros et des recettes non encaissables pour 45,8 millions d'euros.

Les moyens alloués à la formation s'élèvent à 6,5 millions d'euros, ainsi que 500 000 euros de soutien à l'investissement pédagogique, 7,4 millions d'euros pour les heures complémentaires, 2,8 millions d'euros pour le référentiel et les missions complémentaires, 900 000 euros pour les dotations à des entités spécifiques et 3,4 millions d'euros pour la politique documentaire.

Les moyens alloués à la recherche s'élèvent quant à eux à 6,5 millions d'euros, ainsi que 500 000 euros pour le soutien à l'investissement recherche et 14,7 millions d'euros pour les contrats doctoraux.

Une intervenante identifie deux risques. D'une part, elle pose la question de la collecte de la taxe d'apprentissage qui constitue une catastrophe pour de nombreuses composantes. En effet, la plateforme connaît des bugs à répétition et des sommes qui avaient été affectées ont disparu.

D'autre part, l'inspection générale des finances a proposé de baisser les tarifs alternants et les niveaux de prise en charge, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Un certain nombre de formations sont impactées, ce qui engendrera une baisse dans les budgets 2024.

Sur le document présenté en séance, une intervenante estime que le modèle est obsolète. En outre, si les ressources propres baissent, les prélèvements baisseront également.

Mme Frédérique BERROD répond que les deux risques mentionnés ne se rapportent pas au N1-N2.

Mme Caroline MESSMER ajoute que plusieurs versements sont prévus dans le cadre de la collecte de la taxe d'apprentissage. Le premier versement représente environ 1 million d'euros sur l'ensemble de l'établissement. Un deuxième versement est prévu mi-octobre et un troisième à la fin de l'année.

Mme Frédérique BERROD souligne que le deuxième risque évoqué, à savoir la baisse des budgets, est surveillé de près. Cela doit se traduire par une capacité d'adaptation par rapport aux différentes sources de financement qui sont d'ailleurs en augmentation. L'objectif est de savoir gérer au mieux la multiplicité d'instruments financiers. Ces facteurs de risque peuvent être davantage maîtrisés que le sujet de l'énergie.

M. Fabrice FAVRET demande pourquoi le coefficient pédagogique varie de 1 à 12 en fonction des composantes.

Mme Frédérique BERROD répond que la clé de répartition n'a jamais changé. La variation historique pourrait faire l'objet d'un certain nombre de modifications.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que la clé de répartition traduit la disparité entre les types de diplôme. Ces coefficients ont été définis sur les réalités de fonctionnement et les spécificités des diplômes. L'année précédente, il avait été évoqué la possibilité de travailler sur les inscriptions pédagogiques plutôt que sur les inscriptions administratives. Ce sujet reste d'actualité et pourra être mis en œuvre l'année prochaine.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que Mme BERROD avait évoqué la possibilité d'augmenter les prélèvements. Elle demande comment cela pourrait être mis en place compte tenu de toutes les variables.

Mme Frédérique BERROD explique que les frais de gestion sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Ce qui détermine le niveau des frais de gestion, c'est l'ensemble des coûts dans le cadre d'un apprentissage ou encore d'un contrat de recherche. À ce stade, il est impossible de préjuger des résultats qui seront explorés par le groupe de travail et décidés par les conseils.

Mme Alexandra KNAEBEL soumet au vote la répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2024.

La répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2024 est approuvée à la majorité des votants par 21 voix pour et 3 abstentions.

5. Cahier des charges de l'APP Investissement formation 2024

Mme Sophie KENNEL indique que le projet 2024 Investissement pour la formation de la CVFU n'a pas évolué par rapport aux années précédentes. La somme de 500 000 euros est allouée pour de l'investissement et de l'équipement pédagogique. Ce financement s'adresse aux composantes et aux services en lien avec la formation. La date butoir des propositions et des demandes a été fixée au 8 janvier 2024, tandis que la CVFU rendra ses décisions le 20 février 2024 quant à la répartition des fonds aux lauréats.

Mme Sophie KENNEL rappelle que la commission ad hoc de la CVFU est composée de deux élus du collège A qui sont Jean-François LAFaix et Fabrice FAVRET, deux élus du collège B qui sont Pascale ERHART et Laurence RASSENEUR, deux élus du collège BIATSS qui sont Caroline CARLOT-SCHMITT et Delphine KAPPS, puis deux élus du collège étudiants en la personne de Charles LESECQ et de Jérémy DARENNE.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT note qu'il est agréable de constater qu'un appel à projet ne change pas tous les ans. Elle suggère tout de même de décaler la date butoir d'un ou deux jours, car certains fournisseurs peuvent changer les tarifs au 1^{er} janvier.

Mme Clémentine BOURGEOIS suggère de fixer la date butoir au 10 janvier.

Mme Sophie KENNEL prend note de cette demande.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande que le plafond des dépenses d'investissement en chimie soit revu à la hausse, car la limite de 800 euros est contraignante.

Mme Frédérique BERROD explique qu'il est impossible de changer la réglementation.

Mme Caroline MESSMER ajoute qu'il est toujours envisageable de changer la nature des crédits de fonctionnement.

Mme Alexandra KNAEBEL suggère que la commission intègre cet élément dans l'instruction.

Le cahier des charges de l'APP Investissement formation 2024 est approuvé à la majorité des votants par 21 voix pour et 3 abstentions avec modification de date de retour des dossiers au 10 janvier 2024.

6. Reconduction de l'AMI IdEx Structuration pour l'année 2024

Mme Laurence OBERLE rappelle que l'AMI IdEx vise à soutenir une dizaine de projets par an, à promouvoir des dispositifs originaux auprès des équipes pédagogiques tout en favorisant le développement des compétences des étudiants et leur réussite aux diplômes.

Ces dispositifs peuvent être portés par une ou plusieurs composantes ou services pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026. L'enveloppe financière est maintenue à 680 000 euros, comme l'année précédente. Aucun changement n'est à noter en termes d'éligibilité par rapport à la typologie des projets, ni en ce qui concerne les principales dépenses pouvant être sollicitées. Enfin, le seuil fixé entre 20 000 et 70 000 euros TTC par projet est maintenu.

Les principaux changements appliqués pour l'année 2024 portent sur le phasage proposé au sein du processus d'évaluation. Cette proposition fait suite aux échanges et aux discussions menées au sein de la commission ad hoc IdEx CVFU qui s'est réunie au mois de mai 2023.

La nouveauté réside dans le fait de proposer une évaluation en deux temps, c'est-à-dire de considérer l'évaluation réalisée en interne comme la première étape du processus. L'objectif de cette évaluation interne est de s'assurer que tous les projets ayant reçu un avis favorable dans l'évaluation externe pourront bel et bien être menés en interne en respectant le cahier des charges. Néanmoins, les modalités d'évaluation à proprement parler ne changent pas.

Cette modification permettra également de formuler des recommandations aux porteurs de projet qui pourront enrichir leur dossier de candidature.

Par ailleurs, le but est de maintenir le calendrier, à savoir de cibler la CFVU du mois de mai pour permettre d'engager les dépenses avant la période du budget rectificatif. L'étape de précandidature se tiendra au mois de décembre 2023 au lieu du 10 janvier 2024.

Mme Rachel SCHURHAMMER affirme qu'il est pertinent d'avoir un premier retour avant la constitution du dossier. Elle demande par ailleurs qui recevra la validation et le retour de la première phase d'évaluation.

Mme Laurence OBERLE répond que les doyens sont mis en copie.

La reconduction de l'AMI IdEx et sa structuration pour l'année 2024 sont approuvées à la majorité des votants par 22 voix pour et 2 abstentions.

7. Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation

Ce point est reporté.

8. Modifications de maquettes de l'IUT Robert Schumann pour l'année universitaire 2023/2024

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que les modifications visent à adapter les maquettes par rapport à la formation par apprentissage de l'alternance, mais également à mettre en place l'ensemble des heures dans un rythme correspondant davantage aux besoins des étudiants.

Les modifications de maquettes de l'IUT Robert Schumann pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à la majorité des votants par 21 voix pour et 3 abstentions.

9. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2023/2024

9.1 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à la majorité des votants par 21 voix pour et 3 abstentions.

9.2 IUT Robert Schumann

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de l'IUT Robert Schumann pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à l'unanimité des votants.

10. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives pour l'année universitaire 2023/2024 – Faculté des sciences économiques et de gestion

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences rectificatives de la Faculté des sciences économiques et de gestion pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à la majorité des votants par 22 voix pour et 2 abstentions.

11. Convention cadre pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec la Cour européenne des droits de l'Homme

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que cette convention a pour but de faciliter l'immersion des étudiants du programme Master droits des libertés au sein de la Cour européenne des droits de l'Homme.

La convention cadre pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec la Cour européenne des droits de l'Homme est approuvée par 24 voix pour.

Conventions internationales

12. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Sciences historiques avec la Faculté d'histoire de l'Université Adam Mickiewicz de Poznan (UAM), Pologne

Mme Angélique DANIEL indique être la chargée de coopération internationale à la DRI. Elle explique qu'une formation de partenariat internationale a été mise en œuvre. Elle va aboutir à la délivrance d'un double diplôme de Master entre la Faculté des sciences historiques de l'Université de Strasbourg et la Faculté d'Histoire de l'Université Adam Mickiewicz à Poznan.

Par ailleurs, cet accord est renouvelé sans modifications pour une durée de 5 ans. Il aboutit à la délivrance d'un Master de sciences humaines et sociales mention histoire, parcours histoire des civilisations européennes de l'Université de Strasbourg et un diplôme de maîtrise dans le domaine de l'histoire pour l'Université Adam Mickiewicz.

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Sciences historiques de l'Université de Strasbourg avec la Faculté d'Histoire de l'Université Adam Mickiewicz de Poznan est approuvé par 24 voix pour.

13. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et le Service de formation continue (SFC) avec EDGE Private Business School de Casablanca, Maroc

Mme Angélique DANIEL explique que cette convention concerne la mise en œuvre d'une formation continue de niveau Master 2 en commerce électronique entre la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, le Service de formation continue et EDGE Private Business School à Casablanca au Maroc.

Cette convention avait été signée pour une durée de 1 an en janvier 2022. Les partenaires ont souhaité la renouveler pour une durée de 2 ans. Aucun changement n'est à souligner dans la convention, excepté une formulation dans le texte de l'article 9.

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, le Service de formation continue et EDGE Private Business Scholl de Casablanca est approuvé par 24 voix pour.

14. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université degli Studi di Trento, Italie

Mme Angélique DANIEL indique que cet accord existe depuis 2022. Il concerne un niveau Licence. Les étudiants restent dans leur université d'origine les deux premières années, puis se rendent dans l'université d'accueil lors de la troisième année. Deux diplômes sont délivrés à l'issue de la Licence, à savoir une Licence économie et gestion, parcours international et management à l'Université de Strasbourg, et la Licence économie et management à l'Université de Trento.

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université degli Studi di Trento est approuvé par 24 voix pour.

15. Divers

Mme Pascale ERHART souhaite porter à la connaissance des membres de la CFVU une motion qui a été adoptée la veille par le conseil de la Faculté des langues en réaction à l'annonce de la fermeture de l'antenne strasbourgeoise du Goethe Institut :

« C'est avec stupéfaction que la Faculté des langues de l'Université de Strasbourg a appris le projet de fermeture de l'antenne strasbourgeoise du Goethe Institut, partenaire précieux dans la formation en langue allemande en France et en particulier dans la région transfrontalière qu'est l'Alsace. Alors que 2023 marque le sixantième anniversaire du traité de l'Élysée, il est plus que regrettable que Strasbourg, capitale européenne et symbole de la réconciliation franco-allemande, perde un tel atout dans la promotion de l'allemand. Nous demandons dès lors à la Direction centrale du Goethe Institut de reconsidérer sa décision et de maintenir son implantation à Strasbourg malgré les difficultés budgétaires auxquelles elle fait face. »

Mme Alexandra KNÄBEL consulte les membres de la CFVU sur cette proposition de motion.

La CFVU approuve la motion à l'unanimité.

Mme Rachel SCHURHAMMER explique qu'il est compliqué de gérer les cas de harcèlements moraux entre les étudiants. Elle demande s'il existe un contact à privilégier et quelles mesures doivent être prises dans ce cas de figure.

Mme Alexandra KNÄBEL prend note de la question.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si des informations seront prochainement communiquées concernant la nouvelle offre de formation et le cadrage des MECC.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que les modalités classiques seront maintenues en ce qui concerne les MECC. En outre, la réunion du 27 octobre 2023 portera justement sur les évaluations. En fonction des différentes modalités d'évaluation, les MECC pourraient être adaptées.

Mme Sophie KENNEL ajoute que la partie cadrage figurera dans un document qui pourra être communiqué.

Mme Alexandra KNÄBEL remercie tous les membres de la CFVU et rappelle que la prochaine séance se tiendra le 24 octobre 2023.

La séance est levée à 15h 58.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNÄBEL